



Le Crédit Agricole Touraine Poitou garde le cap

mercredi 21 avril 2021, par [lpe](#)

C'est l'heure des bilans pour la plupart des entreprises et les établissements financiers comme le Crédit Agricole Touraine Poitou ne font pas exception. 2020 a été une année particulière pour tous mais tant sur la banque que l'assurance, l'enseigne revendique un soutien à ses clients professionnels, voire un rôle d'apporteur d'affaires pour les entreprises du digital.

A cheval sur deux régions, la Caisse régionale qui emploie 1500 personnes (102 recrutements en 2020) et se déploie dans 64 Caisses locales en Indre-et-Loire et Vienne et affiche un résultat net 2020 de 61,4 millions d'euros (en baisse de 10%). 85% de ce résultat seront mis en réserves comme chaque année pour renforcer sa solidité financière. Avec plus de 2.2 milliards d'euros de fonds propres consolidés, constitués de parts sociales et de réserves inaliénables, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou satisfait à toutes les exigences en matière de solvabilité et a les moyens d'assurer son rôle de **premier financeur de l'économie locale avec 2,6 milliards d'euros de crédits réalisés en 2020 (+ 18% vs 2019)**.

Odet Triquet, président réélu dernièrement, rappelait le contexte de cette année 2020 : *"il nous a fallu agir rapidement, à la fois pour répondre aux exigences sanitaires, protéger nos salariés, mais aussi accompagner nos clients. 90% des agences sont donc restées ouvertes pendant les confinements en 2020 et nous avons équipé plusieurs milliers de clients de cartes bancaires gratuites pour leur permettre de faire leurs achats. De plus, nous avons financé des tablettes pour les résidents en EHPAD, des bornes wifi aussi. Nous avons joué le jeu de l'indemnisation pour pertes d'exploitation pour nos clients professionnels assurés alors que les clauses des contrats ne nous y obligeaient pas. Ainsi, 3.4 millions d'euros ont été versés, ce qui pouvait représenter jusqu'à 10.000€ par professionnel assuré. Nous avons maintenu notre soutien aux associations dont nous sommes partenaires, même si les manifestations n'ont pas pu avoir lieu."*

Philippe Chatain, directeur général rappelait que *"plus de 2500 PGE (prêts garantis par l'Etat) ont été accordés - dont 170 pour des agriculteurs - pour un montant global de 244 millions d'euros. 25% de ces PGE souscrits ont été remboursés. La grande majorité vont courir sur 5 ans et d'ailleurs, pour aider à la relance, nous proposons un prêt participatif [1] Juste pour rappel, **le PGE peut être débloqué jusqu'au 30 juin !!**"*

"L'enjeu fondamental de la solidarité à l'échelle locale"

Un dispositif tout à fait inédit a été mis en place durant cette année et c'est avec fierté que Philippe Chatain a mis l'accent dessus : *"Nous avons pris contact avec des agences web locales et conventionné avec celles qui le voulaient pour un accompagnement des professionnels vers le e-commerce. Véritable révolution pour le secteur du commerce, la vente en ligne a poussé nombre de professionnels à s'équiper. Quelques fois, le conseiller bancaire Crédit Agricole est amené à constater le déficit d'équipement de son client commerçant. Avec cette convention, il peut alors orienter ce client vers des agences web à proximité. En retour, l'une de ces agences équipant un de ses clients de solutions digitales pourra lui*

conseiller les outils en ligne du Crédit agricole. C'est un pari gagnant-gagnant, un enjeu fondamental de la solidarité à l'échelle locale car sinon le professionnel souscrit une solution chez Amazon..."

CR

Notes

[1] Les prêts participatifs relance garantis par l'état sont un mécanisme de quasi fonds propres, avec un différé d'amortissement de 4 ans et offrent une maturité de 8 ans. La souscription est possible jusqu'au 30 juin 2022 pour les entreprises présentant une cotation Banque de France supérieure à 5. Les entreprises ayant déjà contracté un Prêt Garanti par l'État sont également éligibles dans la limite de 10% du chiffre d'affaires pour les PME et de 5% pour les ETI.

Le taux du prêt reste en négociation et pourrait se situer autour de 4% pour les PME et 5% pour les ETI. Cet outil reste plus cher que les taux du PGE mais s'adapte à des structures qui ont saturé leur endettement pour les 4 prochaines années.

Les banques conserveront 10% du montant du prêt dans leur bilan et en céderont 90% à un fonds de placement qui bénéficiera d'une garantie d'État à hauteur de 30%.